

Rapport annuel de l'administration communale de Saint-Gilles: année 2015

Conformément à l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois et à la circulaire du 23 mars 2006 concernant cette ordonnance, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel mentionné dans l'ordonnance en son article 7.

1. Relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que les frais de représentation octroyés aux mandataires publics en 2015 :

	Bourgmestre	Echevin	Conseiller communal
<u>Rémunérations</u>			
Salaire	Voir annexe	Voir annexes	
Jeton de présence (10 conseils communaux et 10 groupes de travail par an)			93,25€
<u>Avantages</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Voiture de fonction 	1 véhicule (ATN annuel à charge du Bourgmestre : 2.363,66 €)		
<ul style="list-style-type: none"> • Carte essence 	1.465,20 €		
<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement STIB 		Abonnement STIB	Abonnement STIB
<u>Frais de déplacement</u>			
Un crédit de 125€ est prévu au budget. Le Collège autorisera préalablement les déplacements et fixera l'indemnité maximale qui sera accordée. En 2015, ce crédit n'a pas été engagé.			

<p><u>Outils de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention dans les frais d'abonnement et de communications téléphoniques (« split billing ») • Véhicule • Matériel informatique 	<p>281,18 € (sur un forfait annuel de 3.000 €)</p>	<p>Voir annexe</p> <p>1 véhicule (avec chauffeur) pour l'ensemble du Collège, disponible sur demande</p> <p>un ordinateur, un ordinateur portable et une imprimante</p>	
--	--	---	--

2. Liste des voyages auxquels les mandataires publics ont participé :

M. Luyckx : mission effectuée au Congo du 03 au 12 octobre 2015, dans le cadre de la coopération intercommunale entre Saint-Gilles et la Ville de Likasi. Les frais de cette mission ont été entièrement pris en charge par le budget fédéral.

Mme Nekhoul : mission effectuée à Berkane, Maroc, du 25 mai au 3 juin 2015 dans le cadre de la coopération intercommunale entre Saint-Gilles et la Ville de Berkane. Les frais de cette mission ont été entièrement pris en charge par le budget fédéral.